

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenumerique.fr](http://www.sommenumerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenumerique.fr](mailto:courrier@sommenumerique.fr)

20170320\_DL\_7

**OBJET :**  
Programme  
complémentaire de  
l'opération Somme Très  
Haut Débit 2012-2018 –  
Opérations 2017 de  
Montée en débit sur le  
réseau cuivre

**Date de convocation :**  
13 mars 2017

**Date de séance:**  
**20 mars 2017**

**Date d'affichage :**  
7 avril 2017

**Membres en exercice :** 45

**Membres présents :** 21

**Membres votants :** 33

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture  
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaiet présents :** Jean-Marie BLONDELLE, Rémi BOUTROY, Ernest CANDELA, Gérard CARON, Michel CHIRAT, Bernard DAVERGNE, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Myriam DEMAILLY, Denis DEMARCY, James HECQUET, Olivier JARDE, Aline JOSSEAUX, Dominique LAMOTTE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Patricia POUPART, Jean-Claude RENAUX et Bruno THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Ernest CANDELA

**Pouvoirs :** Pascal BOHIN à Philippe VARLET  
Laurent SOMON à Olivier JARDE  
Gérard PARASOT à Bernard DAVERGNE  
Annie VERRIER à Ernest CANDELA  
Stéphane DECAYEUX à Laurent PARSIS  
Frédéric LECOMTE à Aline JOSSEAUX  
Michel WATELAIN à Jean-Marie BLONDELLE  
Yves DERRIEN à Jean-Dominique PAYEN  
Emile FOIREST à James HECQUET  
Emmanuel MAQUET à Bruno THIBAUT  
Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE  
Philippe COCQ à Denis DEMARCY

## LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 13 ;
- Vu la délibération n°5 du 18 juin 2012 portant sur l'approbation du règlement financier définissant les modalités de versement des participations des membres au financement du programme 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN ;
- Vu l'avenant n°1 au règlement financier approuvé par délibération n°11 du 16 novembre 2015 ;
- Vu l'avenant n°2 au règlement financier approuvé par délibération n°5 du 14 janvier 2016 ;
- Vu le programme complémentaire de Montée en débit sur le réseau cuivre approuvé par délibération du Comité syndical n°11 du 16 novembre 2015 ;
- Vu la délibération de la Région Hauts de France en date du 27 février 2017 approuvant le versement d'une subvention de 2 100 000€ dont 900 000€ pour le programme de montée en débit sur le réseau cuivre ;
- Considérant l'opportunité de pouvoir créer 10 armoires PRM supplémentaires pour les communes identifiées qui comptabilisent plus de 60 lignes inférieures à 2 Mbit/s.

## DELIBERE

**ARTICLE 1** – Le programme de Montée en débit sur le réseau cuivre est complété par la création de 10 armoires PRM supplémentaires dans les communes listées ci-dessous. La présente liste est annexée au règlement financier du programme 2012-2018 de mise en œuvre du SDTAN de la Somme.

**ARTICLE 2** – Le plan de financement prévisionnel de cette opération est établi comme suit :

COUT TOTAL	1 227 852 €
REGION (73,3%)	900 000 €
SOMME NUMERIQUE (26,7%)	327 852 €

**ARTICLE 3** – L'engagement des travaux par le syndicat mixte est conditionné par la réception de l'accord de financement des EPCI concernés, soit par une contribution de 60% en 2017 et 40% en 2018, soit par le versement d'un fonds de concours, conformément aux avenants 1 et 2 du règlement financier.

**ARTICLE 4** - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Communes	Lignes traitées	EPCI	Part intercommunale
ARGOULES	66	CC Ponthieu Marquenterre	8 250,00 €
DANCOURT POPINCOURT	62	cc Grand Roye	7 750,00 €
DOMINOIS	61	CC Ponthieu Marquenterre	7 625,00 €
GUYENCOURT SAULCOURT	60	cc Haute Somme	7 500,00 €
HALLU	66	cc Terre de Picardie	8 250,00 €
LE MAZIS	93	cc Somme Sud Ouest	11 625,00 €
LIMEUX	70	Agglo Baie de Somme	8 750,00 €
PONCHES ESTRUVAL	97	CC Ponthieu Marquenterre	12 125,00 €
LE MESGE	127	cc Nièvre et Somme	15 875,00 €
VAUCHELLES LES AUTHIE	69	CC du Pays du Coquelicot	8 625,00 €
	<b>771</b>		<b>96 375,00 €</b>